

CANZ

Statement on behalf of Canada, Australia and New Zealand (CANZ) Agenda Item 157: The United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH)

May 12, 2015

Thank you, Mr. Chairman

I have the honour to speak today on behalf of the delegations of Canada, Australia and New Zealand (CANZ) on Agenda Item 157: the United Nations Stabilization Mission in Haiti (MINUSTAH). CANZ would like to thank the Controller, Assistant Secretary General Ms. Bettina Tucci Bartsiotas and the Chair of the ACABQ, Mr. Carlos Ruiz Massieu for the presentation of their respective reports on this important agenda item.

Mr. Chairman,

CANZ has been, is and will continue to be a strong supporter of MINUSTAH and of the priorities established for the mission in, *inter alia*, the areas of security, governance, rule of law, human rights and institutional development. CANZ delegations welcome the progress made with the assistance of MINUSTAH and Haiti's partners in the international community in reconstruction since the earthquake of January 2010 and the improvement in the country's economic indicators and the overall security situation.

Recent political developments, notably the establishment of a calendar for the conduct of long overdue legislative and local elections as well as for the holding of Presidential elections, are positive and welcome. CANZ appreciates the efforts of MINUSTAH and its preparation to provide electoral assistance and logistical support and calls upon all of Haiti's international partners to provide support and work with the Government of Haiti to ensure the successful completion of these electoral processes as a vital and necessary contribution to the country's stability, prosperity and democratic development.

Mt. Chairman,

In response to changing conditions, MINUSTAH's mission profile has continued to evolve. From a maximum of over 13,300 at the peak of the surge following the earthquake, the Secretary-General's proposed budget for 2015-16 is based on a reduction in MINUSTAH's authorized military component in keeping with Security Council resolution 2180 (2014) to a force level of 2,370 personnel. This same resolution maintained the authorized level for the mission's police component at up to 2,601 personnel. CANZ continues to believe that the gradual reduction in the United Nations footprint in Haiti must continue to reflect the situation on the ground and the capacity of the Haitian state to deliver security to its people.

Coupled with proposed reductions in the Mission's civilian component and in other requirements, the budget proposal that the Committee has before it is 22% lower than the appropriation for 2014-15 at just over \$378.4 million. As it does with every mission that comes

before us, CANZ will give the planning assumptions and the analysis presented in the Secretary-General's reports and the related recommendations of the ACABQ careful scrutiny during Q&A. Our delegations will also, of course, participate actively and constructively in the negotiations that will follow. Given the substantial revision in the authorized troop strength and the overall level of reduction in the mission requirements, CANZ looks forward to receiving assurances not only of the commitment by senior management in Haiti and New York to enhance efficiency and cost-effectiveness in the implementation of MINUSTAH's conditions-based Consolidation Plan, but of the Mission's ability to deliver all the elements of its mandate as set out in Resolution 2180.

Mr. Chairman,

In our statement on MINUSTAH in the Second Resumed session of the 68th General Assembly, CANZ delegations underscored their belief that our consideration of this agenda item came not only at an important time for the Mission, but for the government and people of Haiti. What was true then is even truer now. The report of the Secretary-General reflects that continued progress has been made in Haiti with the support of MINUSTAH and the UN Country Team. CANZ remains convinced, however, that the most important benchmark for overall success must be ensuring that the achievements in improved security and stability, domestic governance and institutional legitimacy and the rule of law and human rights are substantial and constitute a solid, sustainable foundation upon which to build for a future in which Haiti assumes full responsibility for its own destiny. In this context, we must take care that our decisions do not put at risk the results achieved to date and, in particular, the ability of the Mission to contribute to the stability and security during significant national event such as elections.

CANZ delegations are also continue to be cognizant of the larger perspective regarding the number of active peacekeeping missions and the increasing pressures for resources to respond to both changed and continuing mandates. CANZ shares the concerns of member states with the growth of the overall peacekeeping budget and the need to ensure that missions are mounted, resourced, maintained and eventually liquidated with a strong priority on efficiency and cost-effectiveness in mandate delivery.

Mr. Chairman,

CANZ believes that MINUSTAH's consolidation plan and its consequent re-configuration have served the Mission and Haiti well to this point. We also recognize that concerns have been expressed about the pace of and priorities for the implementation of changes in the Mission. CANZ respects the positions of all delegations on these issues and looks forward to engaging on them in an objective, constructive manner.

In this context, we wish to conclude with observations on some issues raised by the ACABQ in its report. At the outset it is worth noting that the report of the Advisory Committee once again recommends only a limited reduction against the overall budget level proposed by the Secretary-General. CANZ will be interested to have more information from the Secretariat on its views on these proposals and their impact on the Mission.

A number of the recommendations in the current ACABQ report touch on issues related to Mission air assets, the use of consultants and official travel that reflect concerns in reports from previous sessions. Reversion to these issues is perhaps inevitable given the relative maturity of MINUSTAH and efforts to respond to modifications in its mandate, notably the

drawdown of uniformed personnel, with the related need to make prudent use of reduced resources to meet Mission priorities. In this context, CANZ will be particularly interested in issues related to the use of air assets in providing enhanced mobility for the Mission's uniformed personnel in order to enable them to respond to requests for assistance, notably from the Haitian National Police. As well, CANZ will be interested in the rationale for the utilization of Mission aircraft in medical evacuation scenarios, an issue which has been considered in previous SG and ACABQ reports.

Finally, CANZ has noted once again the concern expressed in the ACABQ report that the Secretary-General has not complied with the provisions of Resolution 66/264 in his mission budget proposals for 2015/16 on the need to re-justify posts that have been vacant for two years or longer. CANZ agrees that there is a continuing requirement for such posts to be reviewed and the posts proposed for retention or for abolishment in budget proposals. We will be interested to hear from the Secretariat on the application of this principle to MINUSTAH in current conditions.

Mr. Chairman,

To conclude, CANZ delegations wish to reiterate and underscore their support for the men and women of MINUSTAH and their efforts in support of the government and people of Haiti. We have seen signs of progress in the situation in Haiti since we last considered the Mission in this Committee. Work, however, remains to be done and we believe that our decisions during this session should be guided, as always, by our collective commitment to ensuring that MINUSTAH has the tools and resources it needs to deliver its mandate, fully discharge the responsibilities with which it has been tasked and provide effective support in the construction of a more stable, secure and prosperous Haiti.

Thank you

CANZ

Allocution au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande (CANZ) Point 157 à l'ordre du jour : La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

12 mai 2015

Merci, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui au nom des délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour vous parler du point 157 de l'ordre du jour : la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Nos délégations aimeraient remercier la Contrôleur/SSG Ms Bettina Tucci Bartsiotas, et le président du CCQAB, Carlos Ruiz Massieu, pour la présentation de leurs rapports respectifs sur cette importante question.

Monsieur le Président,

Nos pays continueront, comme ils l'ont fait jusqu'ici, d'apporter leur ferme soutien à la MINUSTAH et à la poursuite des priorités fixées pour celle-ci, dans les domaines, entre autres, de la sécurité, de la gouvernance, de la primauté du droit, des droits de la personne et du développement institutionnel. Nos délégations saluent les progrès de la reconstruction depuis le séisme de janvier 2010, grâce à l'aide de la MINUSTAH et des partenaires d'Haïti au sein de la communauté internationale. De même, elles se réjouissent de l'amélioration des indicateurs économiques et de la situation sécuritaire globale dans ce pays.

Des changements politiques récents, notamment l'adoption d'un calendrier en vue d'élections législatives et locales, qui n'ont déjà que trop tardé, et d'élections présidentielles, constitue un pas en avant et il convient de s'en réjouir. Nos pays sont reconnaissants à la MINUSTAH de ses efforts et de ses préparatifs afin d'apporter de l'assistance électorale et un soutien logistique. Dans la foulée, ils demandent à tous les partenaires internationaux d'Haïti d'apporter un soutien et de collaborer avec le gouvernement haïtien pour que ces processus électoraux soient couronnés de succès, puisqu'ils s'avéreront essentiels à la stabilité, à la prospérité et au développement démocratique du pays.

Monsieur le Président,

Étant donné l'évolution de la situation, la composition de la MINUSTAH continue elle aussi d'évoluer. Pour 2015-2016, le budget proposé par le Secrétaire général se fonde sur une réduction de son effectif militaire autorisé, conformément à la résolution 2180 (2014) du Conseil de sécurité, c'est-à-dire 2 370 personnes contre un effectif maximum de plus de 13 300 personnes, lorsque les renforts ont culminé au lendemain du séisme. Dans cette même résolution, il est prévu de maintenir à 2 601 personnes, au maximum, l'effectif de police autorisé. Or, nos délégations demeurent convaincues que, pour réduire progressivement les

effectifs des Nations Unies en Haïti, il faut continuer à prendre en compte la situation sur le terrain et la capacité de l'État haïtien à assurer la sécurité de sa population.

Conjugué à la réduction proposée de l'effectif civil de la MINUSTAH et des autres besoins, le projet de budget présenté au Comité représente une diminution de 22 p. 100 des crédits budgétaires pour 2014-2015, soit un peu plus de 378,4 millions de dollars. Comme elles le font pour chaque mission soumise pour examen, nos délégations examineront attentivement, à l'occasion des questions et réponses, les hypothèses de planification et l'analyse présentées dans les rapports du Secrétaire général ainsi que les recommandations connexes du CCQAB. Bien entendu, nos délégations participeront aussi activement, et de manière constructive, aux négociations qui suivront. Étant donné le changement important de l'effectif militaire autorisé et la réduction globale des besoins de la Mission, nos délégations s'attendent à obtenir certaines garanties : non seulement les responsables en Haïti et à New York doivent s'engager à accroître l'efficacité et à améliorer le rapport coût-efficacité dans la mise en œuvre du plan de consolidation conditionnel de la MINUSTAH, mais cette dernière doit aussi pouvoir s'acquitter de tous les éléments de son mandat, tel que le prévoit la résolution 2180.

Monsieur le Président,

Dans leur déclaration sur la MINUSTAH, lors de la deuxième reprise de la 68^e session de l'Assemblée générale, nos délégations ont exprimé la conviction que l'examen de ce point de l'ordre du jour avait lieu à un moment important, non seulement pour la Mission, mais aussi pour le gouvernement et le peuple haïtiens. Or, ce qui était vrai auparavant l'est encore plus maintenant. Le rapport du Secrétaire général montre que la situation a continué de s'améliorer en Haïti grâce au soutien de la MINUSTAH et de l'équipe pays des Nations Unies. Nos délégations demeurent cependant convaincues que, pour garantir le succès global de ces efforts, il faut avant tout réaliser des progrès importants qui amélioreront la sécurité et la stabilité, la gouvernance intérieure et la légitimité institutionnelle ainsi que la primauté du droit et le respect des droits de la personne. Ces réalisations doivent aussi de jeter des bases solides et durables sur lesquelles construire un avenir dans lequel Haïti aura la pleine maîtrise de son destin. Dans ce contexte, nous devons veiller à ce que nos décisions ne compromettent pas les résultats obtenus à ce jour ni, en particulier, la capacité de la Mission de contribuer à la stabilité et à la sécurité pendant des événements nationaux importants tels que les élections.

Nos délégations demeurent également conscientes de la situation globale en ce qui concerne le nombre de missions de maintien de la paix déployées à l'heure actuelle. Il en va de même de la pression croissante sur les ressources, afin d'exécuter des mandats qui ont changé ou qui se poursuivent. Comme d'autres États membres, nos pays sont préoccupés par l'augmentation du budget global du maintien de la paix. À cet égard, lorsqu'il s'agit de concevoir des missions, de leur affecter des ressources, d'en assurer le déroulement et, éventuellement, d'y mettre fin, ils soulignent la nécessité d'accorder une importance prioritaire à l'efficacité et au rapport coût-efficacité dans l'exécution du mandat.

Monsieur le Président,

Nos délégations estiment que, jusqu'ici, le plan de consolidation de la MINUSTAH et les changements ultérieurs à celui-ci se sont avérés bénéfiques pour la Mission et pour Haïti. Nous prenons également note des préoccupations exprimées sur le rythme de la mise en œuvre des changements apportés à la Mission, et sur les priorités en ce domaine. Nous

respectons le point de vue de toutes les délégations sur ces questions et nous serons heureux de poursuivre avec elles le dialogue, et cela de manière objective et constructive.

Dans ce contexte, nous souhaitons terminer par quelques observations sur des questions soulevées par le CCQAB dans son rapport. Tout d'abord, il est bon de noter que, dans ce document, le Comité recommande une fois de plus une réduction limitée seulement des affectations budgétaires globales proposées par le Secrétaire général. Nos délégations souhaitent en savoir plus sur le point de vue du Secrétariat concernant ces propositions et leur incidence sur la Mission.

Un certain nombre de recommandations, dans le rapport actuel du CCQAB, portent sur les ressources aériennes de la Mission, l'utilisation de consultants et les déplacements officiels. Ces recommandations sont conformes aux préoccupations exprimées dans les rapports présentés lors des sessions antérieures. Il est peut-être inévitable que ces questions refassent surface, du fait de la maturité relative de la MINUSTAH et des efforts visant à s'adapter aux modifications apportées à son mandat, notamment le retrait du personnel en uniforme, avec la nécessité qui en découle d'utiliser avec prudence des ressources réduites pour concrétiser les priorités de la Mission. À cet égard, nos délégations s'intéressent tout particulièrement aux enjeux liés à l'utilisation des ressources aériennes afin d'accroître la mobilité du personnel en uniforme et de lui permettre de répondre aux demandes d'aide, notamment de la Police nationale haïtienne. De même, nos délégations aimeraient connaître les raisons qui justifient l'utilisation de l'aéronef de la Mission pour des évacuations médicales, une question examinée dans les rapports antérieurs du Secrétaire général et du CCQAB.

Enfin, nos délégations notent une fois de plus que, dans son rapport, le CCQAB dit craindre que le Secrétaire général n'ait pas tenu compte des dispositions de la résolution 66/264 dans ses propositions budgétaires liées à la Mission pour 2015-2016. Plus spécifiquement, il s'agit ici de la nécessité de justifier à nouveau les postes laissés vacants pendant deux ans ou plus. Nos délégations conviennent qu'il faut constamment examiner la pertinence de ces postes dans les propositions budgétaires, y compris ceux qu'il est proposé de conserver ou d'abolir. Nous aimerions connaître le point de vue du Secrétariat sur l'application de ce principe à la situation actuelle de la MINUSTAH.

Monsieur le Président,

Pour terminer, nos délégations souhaitent réaffirmer et souligner leur soutien aux femmes et aux hommes de la MINUSTAH ainsi qu'à leurs efforts visant à aider le gouvernement et le peuple haïtiens. Depuis notre dernier examen de la Mission, à cette Commission, nous avons constaté des progrès en Haïti. Toutefois, ce travail doit se poursuivre et nous estimons que nos décisions, pendant cette session, doivent être guidées, comme toujours, par notre détermination collective à doter la MINUSTAH des outils et des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat, assumer pleinement les responsabilités qui lui ont été confiées et apporter un soutien efficace à la construction d'un Haïti plus stable, sûr et prospère.

Merci